

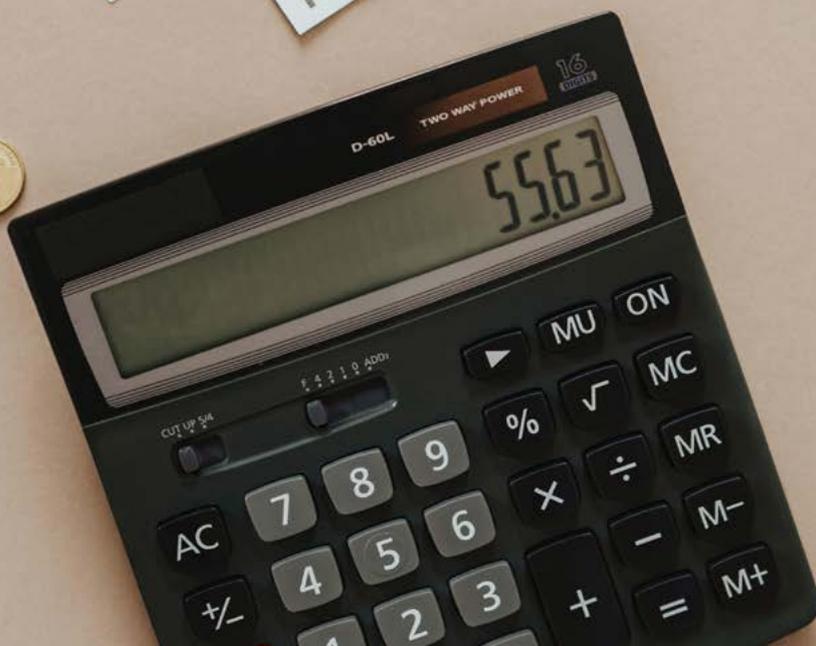


FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

# AVIS SUR BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DE LA RÉGION RÉUNION

OCTOBRE 2023



# La détermination et l'affectation du résultat

À la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de l'entité. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement),
- le solde d'exécution de la section d'investissement. Ce solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir généralement un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes).

En fonction des résultats de fonctionnement du compte administratif, l'assemblée doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report en section de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement.

## Sur le budget principal

La commission « finances et évaluation de l'action publique » note que sur le budget principal de l'exercice 2022, la collectivité régionale dégage :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de (+) 203,8 millions d'euros (M €) ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement de (-) 113,9 M €.

La commission prend acte de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, qui se décompose comme suit :

- 24 M € maintenus en section de fonctionnement,
- 179,8 M € en dotation complémentaire d'investissement (dont 113,9 M € en couverture du déficit de la section d'investissement et le solde en diminution d'une partie du recours à l'emprunt prévu au Budget primitif et pour la couverture de nouvelles actions).

## Sur les budgets annexes

La commission prend acte que les budgets annexes sur l'exercice 2022 dégagent :

- Sur la production et distribution d'énergie, la collectivité présente un résultat de fonctionnement (+) 1 M € sur la section fonctionnement. Elle propose de maintenir ce résultat en section de fonctionnement.
- Sur les interventions sous forme de délégations de service public (DSP), la collectivité présente un résultat excédentaire de (+) 268 000 € en section de fonctionnement, et un excédent de financement de (+) 1,26 M € en section d'investissement. La collectivité propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en dotation complémentaire en section d'investissement.
- Sur le transport, la collectivité présente un résultat de fonctionnement de (+) 1,96 M € sur l'exercice 2022, dont le maintien est prévu en section de fonctionnement.

## Sur les budgets annexes avec autonomie financière

La commission prend acte que les budgets autonomes sur l'exercice 2022 dégagent :

- Sur le FEDER 2014-2020, un résultat de fonctionnement de (-) 24,8 M €. La collectivité propose de reporter en section de fonctionnement et de réaliser l'équilibre dans le cadre du budget supplémentaire (BS).
- Sur INTERREG V OI 2014-2020 (POCT), la collectivité présente un résultat de fonctionnement de (+) 1,6 M €, qu'elle propose de reporter en section de fonctionnement. L'équilibre sera réalisé dans le budget supplémentaire pour l'exercice 2023.

# CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à « L'actu. du CESER »,  
la lettre d'information mensuelle pour suivre  
toutes les actualités.



Facebook    Linkedin    Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE